

SECTEUR JEUNE (12-17 ans)

Années : -

Adhésion individuelle : 10 € (sauf si adhésion famille souscrite)

Cotisation individuelle : 5€ (accès au Secteur Jeunes, activités + locales)

Cotisation de l'accompagnement scolaire : 10€ (accès aux séances toute l'année scolaire + sorties culturelles, sportives, gastronomiques, citoyennes et éducatives prévues dans ce cadre + parcours spécifique (ex : éloquence)).

Numéro Allocataire CAF 1 :

Numéro Allocataire CAF 2 :
(Si foyer séparé)

Responsable légal 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Responsable légal 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Jeune 1 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Jeune 2 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Jeune 3 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Jeune 4 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

AUTORISATIONS PARENTALES :

(Rayer le mention non souhaitée)

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur, autorise mon enfant **à participer**
aux activités de la M.J.C.

J'autorise ou je n'autorise pas, mon enfant à arriver et rentrer seul(e) après la fin des activités de la M.J.C. auxquels il/elle participe. La MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant, dans ou hors de ses locaux alors que l'enfant n'a pas été confié et récupéré en mains propres au responsable de l'activité.

J'autorise ou je n'autorise pas la M.J.C à diffuser les photographies et vidéos prises lors des manifestations et des activités que l'association propose et sur lesquelles figurent mes enfants (flyers, affiches, sites internet, réseaux sociaux, expositions). Droit à l'image.

Règlement intérieur du secteur jeune

Objets personnels :

Les **objets de valeur** (bijoux, consoles, etc...) ne sont pas autorisés pour éviter tout problème de casse ou de vol. La MJC se dégage de toute responsabilité.

L'**argent de poche** est sous la responsabilité pleine et entière du jeune.

Concernant le **téléphone portable**, il est toléré, mais sous la responsabilité du jeune, il ne doit pas se substituer à une activité, sorties, actions...en cours. Les jeunes n'ont pas à utiliser leurs téléphones en pleine animation, sauf autorisation de l'équipe encadrante.

Comportements :

L'équipe d'encadrement peut prendre une décision d'exclusion en cas de non-respect des règles de vie et du règlement intérieur. Elles seront établies en collaboration entre jeunes et équipe encadrante.

Le secteur jeune n'est en aucun cas des lieux de non-droit.

Toute détérioration volontaire causée par votre enfant vous sera facturée.

En cas de renvoi de votre jeune pour cause d'incivilité, de violence ou de non-respect d'autrui, aucun remboursement ne sera possible.

Inscriptions (modalités d'annulations) :

Un jeune inscrit sur une animation en journée, ou demi-journées, soirée ou en séjour peut annuler son inscription 15 jours avant. Passer ce délai l'animation vous sera facturée (hors justificatif médical ou cas de force majeure).

Si besoin, coordonnées de la/les personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à la fin des activités (Nom – prénom – tel), hors responsables légaux :

.....
.....

Je soussigné(e).....

- Donne mon consentement libre et éclairé au traitement des données à caractère personnel figurant dans ce dossier. Ces données ont pour finalité les actes liés à l'inscription aux activités de la M.J.C. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ces documents.
- Certifie avoir connaissance des statuts, du projet associatif, des modalités d'inscription à la M.J.C.
- Certifie être en accord avec le fonctionnement de l'espace jeune (libre accès au local par les jeunes durant les temps d'ouvertures, ils/elles sont libre de venir et partir quand ils/elles le souhaitent).
- M'engage à signaler au secrétariat tout changement pouvant survenir dans l'année d'adhésion (adresse, téléphone, courriel, etc.).
- Autorise les personnes habilitées à consulter mon dossier CAF par l'intermédiaire du système informatique « CAFPRO » (ressources et QF).
- Atteste dégager la MJC de toutes responsabilités en cas de problème de santé lié à la pratique des activités. Tout problème de santé et interdiction de pratiques sportives ou artistiques doivent être signés dans la fiche sanitaire de liaison.
- Atteste avoir pris connaissance et consent au règlement intérieur du secteur jeune mentionné ci-dessus.

Fait à le.....

Signature (suivi de la mention lu et approuvé) :